

Trois pas en avant , Trois pas en arrière !

Le second trimestre s'est terminé dans un climat d'espoir quant à l'évolution de service public d'orientation de l'Education nationale. Les conclusions du GT 14, concrétisées dans les trois fiches adressées aux recteurs le 17 mars, actaient une évolution sensible sur les missions, une méthode pour un état des lieux de la situation du réseau des CIO et un positionnement clair sur le SPRO. La poursuite des travaux annoncés sur la formation, le recrutement et la carrière est attendue avec impatience par tous les collègues.

Or, malgré la continuité affichée de la politique du MEN, le projet de circulaire de rentrée qui vient d'être soumise aux organisations syndicales traduit sur notre dossier tous les signes d'une amnésie inquiétante !

Au lieu de reprendre l'esprit et les termes des fiches issues du GT 14, la DGESCO a en effet proposé un texte qui, non seulement, n'en reprend rien, mais tourne délibérément le dos aux progrès accomplis. **Le SNES intervient fermement auprès du MEN pour que le produit de la concertation engagée ne soit pas rayé d'un trait de plume et pour obtenir une réécriture de la circulaire et de la fiche sur le SPRO qui l'accompagne. Il demande d'urgence une clarification des intentions du MEN sur ce dossier et l'arrêt des fermetures de CIO décidées dans certaines académies**

Le retour d'un service d'orientation de l'Education nationale subordonné au SPRO

Oubliant totalement le contenu de la fiche n° 1 sur les enjeux de l'orientation scolaire et le contexte qui positionne clairement les CIO dans l'Education nationale, avec des missions propres, le texte place comme objectif premier « l'amélioration des partenariats avec tous les acteurs de l'AIO », tandis que la capacité des CIO à remplir leurs missions apparaît en dernier !

Choc d'autant plus important quand le texte de la circulaire encourage très fortement les partenariats avec les milieux professionnels et le secteur associatif pour l'orientation des élèves dans les établissements !



5 Mai 2014

Sommaire :

- ***Amnésie inquiétante !***
- ***Les CIO ne sont pas solubles dans le SPRO !***
- ***2ème colloque des psychologues à Paris***



***2ème Colloque des psychologues FSU
Psychologues en institution: Espaces de
résistance et
ressources collectives
16 et 17 JUIN à PARIS
Ne tardez pas, inscrivez vous !***

Les CIO ne sont pas solubles dans le SPRO !

La philosophie de la circulaire est très claire : les entreprises et les « coachs » dans les établissements, en appui des enseignants et les copsy dans le SPRO, pour assurer l'accompagnement des décrocheurs, des demandeurs d'emploi et des salariés !

Dans la fiche sur le SPRO, jointe à la circulaire de rentrée, on constate même une interprétation très « libre » du texte de la loi du 5 mars 14, allant jusqu'à présenter comme inscrits dans l'article 22 des objectifs qui n'y figurent pas ! Cette vision que nous combattons depuis des mois avait été écartée suite aux discussions. Elle nous serait donc de nouveau imposée par les tenants d'un service d'orientation de l'Education nationale absorbé par le service régional d'orientation !



Une disposition « sur mesure » pour le SPRO dans la future loi de décentralisation.

Nos craintes se trouvent renforcées par la publication du projet de loi sur « la clarification de l'organisation territoriale de la république » qui contient la proposition de création d'une « maison de services AU public » (et non des services publics) regroupant organismes publics et privés, et dans laquelle les fonctionnaires pourraient être contraints d'intervenir ! **La double tutelle Etat/ Région, sortie grâce à la mobilisation des personnels, réapparaît de nouveau dans ce projet de loi !**

La Loi sur la formation professionnelle a confié aux régions la responsabilité du traitement du décrochage et le conseil en évolution professionnelle. Mais face aux nouvelles contraintes financières, elles sont à la manoeuvre, avec l'appui de certaines organisations syndicales, pour que les conseillers d'orientation-psychologues, les directeurs et les CIO soient davantage impliqués dans la prise en charge de ces publics, au-delà de ce que prévoit la loi du 5 mars 2014.

Ceci est inacceptable pour les élèves comme pour le devenir du service d'orientation de l'Education nationale et de ses personnels.

Conséquences sur la formation

Une telle circulaire signifierait un changement de conception majeur par rapport aux évolutions des derniers mois. Elle aurait en outre des implications sur la suite des discussions, en particulier sur la question de la formation et du recrutement.

Le SNES a depuis longtemps soutenu la revendication des psychologues du premier degré et du SNUIPP –FSU pour un vrai statut de psychologue et pour leur recrutement, comme le nôtre, soit porté au niveau du Master II de psychologie. Ceci ne signifie pas que nous ferions la même chose. Les spécificités premier et second degré sont bien réelles et nécessitent des formations particulières ; mais pour autant il ne s'agit pas d'abandonner ce qui fonde le cœur de notre métier. La question de la projection dans l'avenir à l'adolescence ne peut être dissociée de celle du développement psychologique et social, du rapport aux savoirs et de notre contribution à la réussite scolaire. Pour les psychologues, l'orientation des élèves ne peut se réduire à l'information, à l'insertion voire au placement ! Certains apprentis sorciers devraient y réfléchir.

Le SNES mettra tout en œuvre pour que les évolutions positives enregistrées dans la GT 14 soient traduites fidèlement dans une circulaire nationale et que la poursuite des discussions se fasse rapidement et sur ces bases. Il continue sur le terrain au côté des collègues, à se battre pour empêcher les fermetures de CIO et à exiger le respect de la procédure définie lors du GT 14.

Colloque 16 et 17 JUIN à PARIS

Psychologues en Institutions : Espaces de résistance et ressources collectives.



Les psychologues interviennent dans des milieux divers et exercent le plus souvent dans des équipes pluri-professionnelles. Alors qu'on mesure mieux aujourd'hui l'importance des collectifs de travail pour soumettre à la discussion, voire à la controverse, les réponses aux nouvelles demandes et prescriptions qui s'adressent aux professionnels, les psychologues se retrouvent bien souvent isolés. Seul de leur « genre » professionnel, ils ont à porter particulièrement dans les institutions où ils travaillent, la défense de leur spécificité, de leurs méthodes, de leurs outils. Mais ceci ne peut se faire sur un mode uniquement défensif et figé. **Pour rester vivants, les métiers ont besoin aussi de se ressourcer dans les échanges afin d'élargir la palette des réponses possibles et de reprendre la main sur le métier.**

Comment évolue notre profession dans ses différents champs d'exercice ? En quoi le psychologue peut-il favoriser le développement de la personnalisation dans des institutions de plus en plus attaquées dans leurs capacités d'institution des sujets ? Ce sont à ces questions que nous nous affronterons avec **Bernard Prot** (enseignant chercheur au CRTD du CNAM). Avec **Patricia Attigui** (professeur de psychologie clinique et pathologique à Lyon II) et **Hélène Romano** (psychologue) nous verrons comment les espaces et les méthodes de travail des psychologues peuvent être mis à mal et quelles questions déontologiques ceci soulève. Avec **Valérie Bousard** (professeur de sociologie à l'université de Saint Quentin) et **Patrick Landman** (psychiatre) nous examinerons les effets de la « passion évaluative » qui envahit les services publics. Enfin, tout au long du colloque les interventions des psychologues de l'Education Nationale, premier et second degré, de la PJJ, de pôle emploi, de l'administration pénitentiaire, viendront alimenter les réflexions et les échanges dont la FSU souhaite qu'ils se poursuivent localement.

Colloque gratuit. Ouvert à tous, en fonction des places disponibles, sur inscription préalable.

Demande d'autorisation d'absence avant le 16 Mai à adresser au Recteur.

<http://www.snes.edu/Deuxieme-colloque-des-psychologues.html>

Copsy syndiqués <https://www.snes.edu/private/Inscriptions-aux-stages-de.html>

Copsy non syndiqués adressez une demande à formation.syndicale@snes.edu